



REPUBLIQUE FRANCAISE

**Département de la
Meurthe-et-Moselle**

**Arrondissement de
Nancy**

**Commune de
Seichamps**

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :**27**

Nombre de conseillers en exercice :**27**

Date de convocation :
17 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-trois septembre à vingt heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de M. le Maire, adressée le 17/09/2024 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Salle du conseil municipal de l'Hôtel de Ville - En raison de la Foire aux Fromages, l'accès à la salle du Conseil se fera à partir du parking (escaliers intérieurs) et non par la rampe extérieure comme habituellement.

Présidence : Henri CHANUT, maire.

Etaient présents :
 MEON Brigitte, BRZAKOVIC Borisav, CHANUT Henri, CHARPENTIER Florent, COLNOT Charles, COULOMBE Pascal, DECLERCQ Alain, DUBAS Patrick, FORTINI Roland, GARCIA Juan-Ramon, GLESS Danielle, GUILLIN Stéphane, KEINERKNECHT René, KRIER Catherine, LANUEL-LE MARECHAL Yveline, MARTIN Frédéric, OGER Rachel, PARET Evelyne, ROZOT Jocelyne, SCHNEIDER Pierre, TREIBER Pascale, VERON Armelle, VIVIER Macha

Mandat de procuration : BERGE Dominique à DECLERCQ Alain, CHAKMA-HENRION Véronique à VIVIER Macha, DOERLER Marie à LANUEL-LE MARECHAL Yveline, ROYER Clément à CHANUT Henri

Absents :
Secrétaire de séance : Monsieur COULOMBE Pascal

Membres présents.....23
 Absents ayant donné mandat de procuration.....4
 Absents.....0
 Votants.....27

Délibération DELIB 52 2024
Subvention de fonctionnement 2024 aux budgets du C.C.A.S et de la CRECHE– Rapporteur – Rapporteur : Alain DECLERCQ

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
23	4	27	0	0	0

Les budgets du Centre Communal d'Action Sociale et de la CRECHE sont financés en grande partie par une subvention de la Commune votée au moment du budget primitif.

Des acomptes ont déjà été versés par délibération du 18 décembre 2023.

Conformément aux crédits budgétaires réservés au BP 2024, il y a lieu de verser le solde des subventions selon les modalités ci-dessous :

	Budget 2024	1^{er} acompte 2024	Solde 2024
<i>Centre Communal d'Action Sociale</i>	165 000 €	100 000 €	65 000 €
<i>Crèche</i>	170 000 €	120 000 €	50 000 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'accorder les subventions suivantes au budgets du CCAS et de la CRECHE, et de procéder aux versements des soldes.

Adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 24 septembre 2024
Henri CHANUT
Maire.



Henri CHANUT

Henri CHANUT
2024.10.03 16:21:45 +0200
Ref:7318066-10974906-1-D
Signature numérique
le Maire